Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont
1 Place Jean Jaurès
BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Développement
Service Entreprendre
Affaire suivie par : Ludivine DEBIEVRE
Tél. : 03 21 74 87 44
ludivine.debievre@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le Le 22 novembre 2026

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du Festival de la Saint-Patrick

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la manifestation « Saint-Patrick », la commune d'Hénin-Beaumont met à disposition la salle de l'Abbaye, 93 rue Léo Lagrange à Hénin-Beaumont le 14 mars 2027 pour y accueillir une activité de buvette lors de cet évènement.

A cette occasion, la commune d'Hénin-Beaumont souhaite mettre à l'honneur une association en lui proposant de tenir 1 stand à la salle de l'Abbaye. Pour se faire, l'association recherchée est la suivante :

- **1 association pouvant proposer à la vente des boissons alcoolisées et non alcoolisées relevant des groupes 1 à 3 de la classification officielle des boissons (c'est-à-dire des boissons en-dessous de 18° d'alcool).**

L'association doit être capable d'assurer le stockage et la réfrigération sur place de ses produits, ainsi que de formuler auprès de Monsieur le Maire, au moins 15 jours avant la manifestation, une demande d'ouverture temporaire de débit de boisson.

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces emplacements. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :
- 50% sur la qualité des produits proposés;
- 30% sur la correspondance avec la manifestation et la décoration (Saint-Patrick) ;
- 20% sur la capacité à proposer les produits à un prix attractif ;

Hénin-Beaumont

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives illustrant les outils de vente de vos participants.

Attention, les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs.

Dossier complet à retourner avant le lundi 28 décembre 2027 à 17h, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT
ou par mail à : pole.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS,

Maire d'Hénin-Beaumont

Hénin-Beaumont

DOSSIER DE CANDIDATURE

MISE EN CONCURRENCE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE ACTIVITE DE BUVETTE A L'OCCASION DU FESTIVAL DE LA SAINT-PATRICK DU 14 MARS 2027

Date de réception de la demande : .....

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LUNDI 28 DECEMBRE 2027 – 17H

INFORMATIONS PERSONNELLES :

□ **Madame** □ **Monsieur**

Nom :_____

*Prénom :*_____

*Date et lieu de naissance :*_____

*Adresse : n°*_____ *rue*_____

Code postal : _____*Ville :*_____

*Téléphone :*_____

*Tél portable (du responsable) :*_____

*E-mail :*_____

Site web :_____

INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION:

Nom de l'association :_____

N°_____ rue :_____

Code postal : _____ Ville :_____

Téléphone :_____ Fax_____

E-mail :_____

OBSERVATIONS ET PRECISIONS PERMETTANT D'APPRECIER LA QUALITE DE LA CANDIDATURE (PHOTOS, BOOK, ARTICLES DE PRESSE, DIPLOME, EXPERIENCE...)

INFORMATIONS TECHNIQUES SUR LA SURFACE DE VENTE :

Puissance électrique de votre surface de vente : _____

Dimensions de la surface de vente : _____

Equipement de votre surface de vente :
☐ Tonnelle : (dimensions de la tonnelle : _____)
☐ Tables : (nombre : _____ dimensions _____)
☐ Chaises :
☐ Autre : _____

PRODUITS PROPOSES A LA VENTE :

Produit	*Origine*	*Prix de vente indicatif*
	☐ Produit de revente ; ☐ Produit que vous avez conçus artisanalement ; ☐ Autre à préciser :	
	☐ Produit de revente ; ☐ Produit que vous avez conçus artisanalement ; ☐ Autre à préciser :	
	☐ Produit de revente ; ☐ Produit que vous avez conçus artisanalement ; ☐ Autre à préciser :	
	☐ Produit de revente ; ☐ Produit que vous avez conçus artisanalement ; ☐ Autre à préciser :	
	☐ Produit de revente ; ☐ Produit que vous avez conçus artisanalement ; ☐ Autre à préciser :	
	☐ Produit de revente ; ☐ Produit que vous avez conçus artisanalement ; ☐ Autre à préciser :	

LA RECEVABILITE D'UNE INSCRIPTION EST LIEE IMPERATIVEMENT À L'ENVOI DU DOSSIER COMPLET COMPRENANT :

Attention : les dossiers non complets ou rendus en retard ne seront pas étudiés

- ☐ Fiche administrative dument remplie
- ☐ Justificatif de publication au JOAFFE de création de l'association
- ☐ Copie des statuts certifiés conformes de l'association
- ☐ Plan et emprise au sol de votre surface de vente
- ☐ Attestation d'assurance multirisque de l'année en cours (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)
- ☐ Liste complète des produits proposés
- ☐ Prix de vente indicatif des produits proposés au public
- ☐ Liste des fournisseurs
- ☐ Argumentation, même succincte, de votre candidature

J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et conformes à la réglementation en vigueur.

Fait à_____

Le_____

Signature et tampon:

Cadre réservé à la commission d'attribution des emplacements

Dossier complet : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Décision de la commission :

- **accepté :**
- **en attente :**
- **refusé :**
- **Commentaires :** .....

.....

Conformément à la décision du Maire n° 2025-488 relatif aux tarifs des services publics locaux au 26 novembre 2025, la tarification pour l'occupation du domaine public communal s'élève à 2 € du mètre linéaire par exposant quelle que soit la forme juridique de l'exposant ou du stand occupé.